



*Conservatoire Régional
d'Espaces Naturels
d'Aquitaine*



Signature du Contrat Aquitaine Nature

entre le

Conseil Régional d'Aquitaine

et le

**Conservatoire Régional
d'Espaces Naturels d'Aquitaine**

.....

Dossier de Presse

**Signature du Contrat Aquitaine Nature
CREN Aquitaine/Conseil Régional d'Aquitaine**

Mercredi 4 avril 2007 à 19h00 à la MNE de Pau
Domaine de Sers - PAU

Déroulement de la séance :

A partir de 18h30 :

Accueil de la presse

19h00 :

Accueil du Président de Région Alain ROUSSET à la MNE de Pau, par le Président du CREN Aquitaine Patrick WALDHART.

19h05 :

Diaporama de présentation des actions du CREN Aquitaine, présenté par Hervé CODHANT, directeur du Cren

19h15 :

Intervention de Patrick WALDHART

19h20 :

Intervention d' Alain ROUSSET

19h25 :

Signature du Contrat Aquitaine Nature

19h30 :

Vin d'honneur (buffet du terroir)

19h45 :

Départ de Monsieur Alain ROUSSET

Le Contrat Aquitaine Nature

(extrait du journal « l'Aquitaine »,
journal d'information du conseil régional d'Aquitaine)

Le contrat Aquitaine nature et le réseau aquitain d'éducation à l'environnement sont les deux principaux leviers d'une nouvelle politique environnementale régionale. L'objectif : sauvegarder, valoriser les milieux naturels et les faire partager au plus grand nombre.



Quand nature et tourisme font bon ménage

Protéger et valoriser le patrimoine naturel de l'Aquitaine, c'est la double mission de la nouvelle politique environnementale. Hormis les stratégies déjà existantes, concernant l'eau, l'aménagement durable du littoral et la gestion des Parcs naturels régionaux, la mission de protection et de valorisation des espaces naturels va se mettre en place par le biais de deux leviers concrets.

L'accueil du public. Tout d'abord, la création d'un **contrat Aquitaine nature** qui a pour vocation d'aider financièrement sur une période de trois ans les gestionnaires d'espaces naturels. Objectif : protéger et mieux valoriser les sites, en développant notamment l'accueil au public, l'animation, la communication. Les sites retenus seront aidés à raison de 75 000 euros par an et devront participer à un maillage régional. Car c'est l'un des points forts de l'instauration de ces contrats Aquitaine nature : « Mettre en réseau, à terme, les sites naturels d'Aquitaine, correspond à la redéfinition d'une politique d'intérêt régional. Nous ne sommes plus dans le saupoudrage d'aides », précise François Deluga, vice-président du conseil régional chargé de l'environnement. Dix à quinze sites seront retenus par le conseil régional en 2006.

L'environnement, créateur de richesses. « Avec une aide financière sur 3 ans, nous mettrons l'accent sur l'importance de l'ouverture en partie de ces espaces au public », reprend François Deluga. « Notre idée est que l'environnement peut être créateur de richesses. Les retombées économiques ou culturelles de ces ouvertures partielles de sites naturels montreront que protéger l'environnement n'est pas incompatible avec le faire découvrir au public, bien au contraire : protéger l'environnement c'est l'ouvrir, le faire vivre. »

Associations essentielles. Autre moyen de faire vivre l'environnement et de le valoriser : le réseau aquitain d'éducation à l'environnement, deuxième axe de cette redéfinition de la politique environnementale qui concerne l'aide aux projets associatifs. « Le monde associatif est un acteur essentiel de la protection de la biodiversité, c'est en tout cas le tout premier dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Nous voulons aider ce travail d'éducation à la base », explique Michel Daverat, le conseiller régional précisément chargé des associations environnementales. L'objectif du réseau aquitain d'éducation à l'environnement est donc d'aider les différentes associations, petites et grandes, dans le montage d'un projet ou de missions d'intérêt régional.

Les bons réflexes. Pour être plus efficace, un système de « tête de réseau » va être mis en place : certaines structures plus « grosses » que les autres représenteront les projets de structures plus petites et seront aidées financièrement en conséquence, sur la base de 30 000 euros par an. Le réseau permettra de renforcer le travail de prévention des associations. D'elles dépendent les bons réflexes de demain en matière de protection de l'environnement. • A.K.

Le contrat aquitain nature vu par Hervé Codhant, directeur du Conservatoire régional d'espaces naturels d'Aquitaine (CREN Aquitaine), basé à Pau au Domaine de Sers

Un contrat pour mieux protéger

Connaître, protéger, gérer et valoriser : ce sont les missions du Conservatoire régional des espaces naturels (CREN). Depuis 1990, il s'attache à faire l'inventaire des milieux et des espaces naturels de l'Aquitaine et à les protéger. Hervé Codhant, son directeur voit le contrat Aquitaine Nature comme le moyen d'avoir « une certaine assurance pour se lancer dans des actions à moyen terme ». Ces actions ? Réaliser des plans de gestion, des restaurations d'habitat naturel, des inventaires et, surtout, favoriser les missions d'accompagnement. « Depuis 15 ans, nous avons inventorié 1500 sites et nous en gérons 48. Nous avons un savoir-faire à exporter. Les contrats Aquitaine Nature permettront notamment de mettre en place des transferts de savoir-faire et de conseils et de créer des réseaux comme le service d'aide à la gestion de la nature et de l'environnement ».



Fiche technique descriptive des Contrats Aquitaine Nature

Contexte et objectifs :

La Région souhaite renforcer sa politique de préservation et valorisation des espaces naturels remarquables d'intérêt régional.

L'intérêt régional des sites sera évalué en fonction des milieux et espèces présents, de la gestion exemplaire de ces milieux ou espèces, en fonction des actions de valorisation mises en place, de l'animation locale développée à destination des publics.

Bénéficiaires :

Organismes publics (collectivités...) ou privés (associations...) gestionnaires d'espaces naturels

Modalités d'intervention :

Les contrats aquitaine nature sont passés pour une durée de 3 ans. Chaque année, une convention est passée pour un programme d'action annuel précis.

Le projet global d'aménagement portera sur un site naturel remarquable d'intérêt régional (justification par des diagnostics et inventaires de milieux, espèces..., zonages réglementaires) selon trois aspects : la préservation des milieux et espèces, paysage, patrimoine naturel ; la valorisation du site (à minima : accueil du public sur la zone la moins fragile du site) ; l'animation locale sur le site et participation active au réseau de sites naturels aquitains.

Le Conseil Régional montrera une attention particulière aux projets présentant :

- ▶ un programme d'actions pour la restauration ou gestion de milieux remarquables ou espèces patrimoniales
- ▶ des actions de valorisation sous forme de démarches qualité ou environnementales (démarches HQE, mesures agri-environnementales ou agriculture biologique, écocertification...) = éco-conditionnalité des aides régionales
- ▶ les projets d'accueil et d'animations pour les familles et jeunes en difficultés (offre solidaire), pour les handicapés moteurs et mentaux, les déficients visuels et malentendants (label tourisme handicap).

Le gestionnaire s'engage à réaliser au moins 1 action dans chaque volet sur la durée du contrat.

Les opérations seront éligibles en fonctionnement comme en investissement.



Conservatoire Régional d'ESPACES NATURELS D'AQUITAINE

Qu'est-ce qu'un Conservatoire d'Espaces Naturels ?

En France, les 29 Conservatoires d'espaces naturels protègent près de 81 000 hectares de nature, autour de 1900 sites, faisant du réseau « Conservatoires » une des principales ONG française de préservation des espaces naturels. Associations à but non lucratif, dont l'action est largement soutenue par de nombreux partenaires publics et privés, les Conservatoires d'espaces naturels sont des gestionnaires à la philosophie simple : « Consensus et partenariat ». Dans chacune des actions qu'ils mènent, les Conservatoires d'espaces naturels qui regroupent plusieurs milliers de bénévoles et plus de 400 salariés privilégient la conservation des espaces, de la faune et de la flore, en lien avec le développement local, l'agriculture, le tourisme, la randonnée, la pêche et la chasse.

Les 29 Conservatoires d'espaces naturels régionaux ou départementaux travaillent depuis plus de 20 ans dans le développement durable autour de quatre mots-clés qui fondent leur action : Connaître, protéger, gérer et valoriser.

Les Conservatoires sont soutenus par l'Union Européenne, l'Etat, les Conseils Régionaux, les Conseils Généraux. Ils travaillent avec des centaines de communautés de communes, des milliers de communes ou encore les agences de l'eau, les organismes consulaires ou socioprofessionnels, les établissements publics ou entreprises privées.

Le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN Aquitaine)

Le **Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN Aquitaine)** est une association Loi 1901 créée en 1990. Son siège est situé à la Maison de la Nature et de l'Environnement (MNE) de Pau, au Domaine de Sers. Une délégation Nord-Aquitaine est basée à St Médard de Mussidan (24) et une antenne est installée en Pays Basque sur la commune d'Urt.

- le CREN Aquitaine a pour missions : la **connaissance**, la **protection**, la **gestion** et la **valorisation** des milieux naturels remarquables de la région
- son action est soutenue par différents partenaires (Administrations et Etablissements publics, collectivités territoriales)
- il est affilié à la Fédération Nationale des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN)

A ce jour, le CREN Aquitaine protège et gère 3800 hectares d'espaces naturels sur l'ensemble de la région.

Les missions du CREN Aquitaine :

Mission CONNAITRE :

Dans le cadre d'**études pré-opérationnelles** :

- identifier et recenser des sites naturels

Mission PROTÉGER :

- obtenir la maîtrise foncière ou la maîtrise d'usage des sites à préserver
 - ⇒ acquisition foncière
 - ⇒ convention de gestion avec les propriétaires
 - ⇒ bail emphytéotique
 - ⇒ bail de location
- aider à la mise en place d'outils réglementaires de protection (classement en Réserve Naturelle Régionale, arrêté de protection de biotope...)

Mission GERER :

1 / A partir de l'étude pré-opérationnelle, rédiger un plan de gestion qui définit :

- les objectifs de gestion et les opérations nécessaires pour les atteindre
- le calendrier des opérations sur 5 ans (plan quinquennal d'intervention)
- le budget prévisionnel et le plan de financement (partenaires financiers)

2 / Mettre en oeuvre les opérations de gestion et/ou proposer conseils et assistance aux gestionnaires (Réseau SAGNE)

3 / Au terme des 5 ans, évaluer l'impact de la gestion et reconduire ou réadapter les actions (Bilan de gestion puis rédaction d'un nouveau plan de gestion)

Mission VALORISER :

Informier et sensibiliser le public à la protection des espaces naturels grâce à :

- des supports de communication (journal de l'association, plaquettes, dépliants, fiches de sites, expositions...)
- des supports pédagogiques (fiches thématiques, mallette pédagogique, livret-guide...)
- des aménagements pour la découverte (sentier d'interprétation, observatoire, musée)
- des visites guidées et des animations sur site
- la participation à des manifestations (salons, forum, conférences...)
- des interventions médiatiques (articles de presse, reportages radio...)

Vos contacts presse :

Vous êtes intéressés pour plus d'information ?

Vous souhaitez :

- En savoir plus sur le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine ?

Visitez notre **site internet** (*tout nouveau-né !*), vous y trouverez des informations très complètes et détaillées : www.cren-aquitaine.fr

Contactez-nous :

CREN Aquitaine

MNE de Pau – Domaine de Sers

Route de Bordeaux

64000 PAU

Tél. 05 59 32 65 19

Fax : 05 59 32 74 66

Courriel : siege@cren-aquitaine.fr

- Interviewer un responsable ? Organiser des reportages sur le terrain (milieu, espèces, action spécifique du Cren Aquitaine...) ?

Contactez :

Laure Berger-Sabbatel au : **05 59 32 79 57**

courriel : l.berger-sabbatel@cren-aquitaine.fr

Vous serez rapidement mis en contact avec les personnes compétentes pour satisfaire à votre demande.